

FACTURE PRO-FORMA D'ADHESION

Période : Année 2024

Exigible le : 30/04/2024

N° Prospect : PST668

SAS CLEAN SERVICES
4 QUAI ALBERT BESSIERES
46100 FIGEAC
FRANCE

Facture pro-forma N° 668 du

Total de la facture pro-forma HT

149,00 €

TVA

29,80 €

Somme à payer TTC

178,80 €

reglée

Pas d'escompte pour paiement anticipé

Conformément à la loi, une pénalité pourra être appliquée pour tout retard de paiement, calculée au taux de 3 fois l'intérêt légal en vigueur.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement prévu au 12e alinéa du 1 de l'article L.441-6 du code du commerce est fixé à 40 €

Pour les adhérents de l'Aveyron :

Virement : IBAN : FR76 3000 4006 4800 0009 0121 667 - BIC : BNPAFRPPXXX

Chèque : A l'ordre de PRESTAL - 13 Av. de l'entreprise - Parc commercial des Moutiers - 12000 RODEZ

Références obligatoires à rappeler pour tout règlement : Numéro de Proforma & numéro de prospect

Pour les adhérents du Lot :

Virement : IBAN : FR76 1780 7008 0500 5194 5343 110 - BIC : CCBPFRPPTLS

Chèque : A l'ordre de PRESTAL - 107 Quai Cavaignac - CS 60261 - 46005 CAHORS CEDEX 9

Références obligatoires à rappeler pour tout règlement : Numéro de Proforma & numéro de prospect

PRESTAL AVEYRON

13 Avenue de l'entreprise
12000 RODEZ
05 65 42 63 24

PRESTAL LOT

107 Quai Cavaignac
46005 CAHORS CEDEX 9
05 65 21 08 60

contact@prestal.org

PRESTAL

SIREN 776 748 814 - NAF 821Z

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE (RCS 776 748 814)

SERVICE DE PREVENTION ET DE SECOURS AU TRAVAIL - INTERVENANT SOUS AGREMENT DE LA DRETS OCCITANIE

Détail de votre Facture pro-forma N° 668

Détail

1,00 x Droit d'entrée 50,00 € HT (T.V.A 20 %)	50,00 €
1,00 x COTIS ADHESION 46 99,00 € HT (T.V.A 20 %)	99,00 €

Explications

PRESTAT VAYRON

33 Av. Jean-Baptiste
42000 Saint-Étienne
42000 Saint-Étienne

05 65 47 65 24

PRESTAT LOT

3072 Quai Copernic
44000 Nantes Cedex 03

05 65 22 06 60

contact@prestat.org



SIREN 799 048 334 - NAF 8621Z

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR00 770 740 004

SERVICE DE PREVENTION ET DE SANTE AU TRAVAIL INTER-ENTREPRISES SOUS AGREMENT DE LA SOCIETE OCCITANE